

18 Mars 2009

FERMETURE DE LA GARE SAINT-LAZARE DU 13 JANVIER 2009 : LES CLIENTS NAVIGO DE L'EURE SERONT INDEMNISÉS COMME PROMIS !

Vos représentants de Vernon Train de Vie (VTV) ont rencontré la Direction SNCF à Rouen lundi 9 mars en compagnie d'autres représentants d'usagers et ont fermement demandé à ce que tous les usagers abonnés Carte Intégrale de l'Eure et de la Seine-Maritime mais aussi des Yvelines bénéficient de la **compensation de 50 € comme promis par Guillaume Pépy**, Président de la SNCF, suite à la fermeture de la gare Saint-Lazare le 13 janvier dernier.

Notre communiqué commun avec les associations de Bueil et Bonnières a demandé à la Direction de la SNCF de procéder à ce remboursement de manière automatique dans les meilleurs délais et de **faire ainsi cesser la discrimination et les tracasseries administratives vécues depuis un mois par les usagers !**

Notre association a donc le plaisir de vous annoncer que **nous avons obtenu satisfaction**. VTV a reçu en effet un email de confirmation de Mme Armelle Le Hire (Directrice des Lignes Normandes) et un courrier de la part de M. Roland Bonnepart, Directeur SNCF régional :

"Nous avons pris connaissance des difficultés que les habitants de Normandie porteurs d'un pass Intégrale rencontraient pour bénéficier de la réduction commerciale annoncée au mois de janvier.

Je vous confirme que les clients porteurs d'un pass Navigo Intégrale résidant dans le département de l'Eure et de la Seine-Maritime vont bénéficier de la réduction commerciale Transilien (à l'exception de ceux porteurs de l'abonnement 1-2, zone parisienne dans laquelle les moyens de transport sont multiples).

Conformément à vos souhaits, les clients concernés n'auront pas de démarche à effectuer. Ils recevront d'ici la fin du mois d'avril un dédommagement par virement ou lettre-chèque.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Roland Bonnepart, Directeur SNCF des Régions et Lignes Normandes."

Nous invitons les usagers à s'assurer qu'ils recevront bien l'indemnisation annoncée et à contacter VTV début mai en cas de difficultés.

PROCHAIN LANCEMENT DE LA GRANDE ENQUÊTE TRANSPORT

Comme annoncé lors de la réunion publique qui s'est tenue à la Mairie de Vernon le 31 janvier 2009, Vernon Train de Vie lance une grande enquête auprès de **TOUS les usagers de la gare de Vernon, en direction de PARIS et de ROUEN** (pour lesquels nous avons particulièrement besoin d'informations), sur l'impact de la grille horaire du CADENCEMENT (mise en place le 14 décembre 2008 à l'initiative de la région Haute-Normandie).

Cette enquête est destinée principalement à **évaluer les conséquences de ces nouveaux horaires sur les conditions de transport des voyageurs de Vernon et des environs** mais comporte également des questions plus générales sur vos attentes vis-à-vis de vos transports ferroviaires.

Nous avons besoin de votre PARTICIPATION la plus massive possible afin que l'association qui vous représente dispose de ses propres informations dont elle pourra faire état lors des prochaines rencontres auprès de la SNCF et de la Région Haute-Normandie.

Soyez nombreux à remplir cette enquête !

Le questionnaire sera distribué en gare de Vernon à partir du lundi 23 mars 2009 et téléchargeable sur notre site internet :

<http://vernon45.blogspot.com>

Les résultats de cette enquête seront bien-sûr rendus publics et transmis à la SNCF, au Ministère des transports, à la Région et aux institutions locales (Mairie de Vernon, CAPE).

Nous comptons sur vous !

PRÉFECTURE D'EVREUX N° W273000042

DÉCLARATION AU JOURNAL OFFICIEL DU 11 OCTOBRE 2008 N° 565.

Déclaration à la préfecture de l'Eure. VERNON TRAIN DE VIE (VTV).

Objet : défendre les intérêts des usagers de l'agglomération de Vernon, dans leur utilisation du transport ferroviaire au départ de Vernon (Vernon/Paris - Vernon/Rouen), représenter les usagers auprès des différentes autorités politiques, des administrations, de la SNCF et de tous autres organismes concernés par le transport en train, ainsi que les médias, se charger de transmettre à qui de droit, les démarches de ses membres, leurs doléances, ainsi que leurs propositions, rendre compte auprès de ses adhérents, des actions entreprises et des informations de toutes natures affectant le transport ferroviaire à Vernon.

Siège social : MAIRIE, place BARETTE, 27200 Vernon. Date de déclaration : 26/09/2008.

Elle bénéficie de l'écoute des collectivités locales (CAPE et Mairie de Vernon) mais c'est surtout vous, les usagers de cette ligne, qui ferez la force de l'association en y adhérant, en y participant activement et en la faisant connaître.

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e) : Civilité : M. - Mme - Mlle (rayer la mention inutile)

Nom : _____ Prénom : _____

Demeurant à : N° et nom de la voie : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Adresse internet : _____

*(Très **importante** pour la transmission d'informations et la correspondance avec VTV, n'hésitez pas à nous envoyer un mail après votre adhésion pour confirmer votre adresse !)*

Téléphone : _____

Déclare souhaiter adhérer à l'association **VERNON TRAIN DE VIE (VTV)** et verse à ce titre, à son ordre, la somme de **10 Euros**, (5 euros pour les étudiants et lycéens) de préférence par chèque. Cette somme représentant le tarif de mon adhésion pour l'année civile 2009).

Date & Mode de règlement : _____

Banque _____ N° chèque _____

A expédier à notre adresse postale : **VERNON TRAIN DE VIE - BP 547 - 27205 VERNON CEDEX**

Fait à :

Date et signature :